

ethias

Rapport annuel 2015  
Ethias Droit Commun

ethias



# Ethias Droit Commun

Ethias Droit Commun, association d'assurances mutuelles, Rue des Croisiers 24 - 4000 LIEGE

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0165 pour pratiquer les branches Accidents et Maladie (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979).

RPM Liège TVA BE 0402.370.054

Compte Belfius Banque : BE30 0910 0078 3911 – BIC : GKCCBEBB

[www.ethias.be](http://www.ethias.be) [info@ethias.be](mailto:info@ethias.be)

## SIEGE NATIONAL

Rue des Croisiers, 24

4000 LIEGE

Tél. + 32 (0)4 220 31 11

Fax + 32 (0)4 220 30 05

## SIEGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73

3500 HASSELT

Tél. + 32 (0)11 28 21 11

Fax + 32 (0)11 28 20 20

## SIEGE POUR LA REGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26

4700 EUPEN

Tél. + 32 (0)87 59 10 00

Fax + 32 (0)87 59 10 09



## 2015 : une année charnière en matière de prévention et d'investissements dans notre transformation numérique

L'encaissement de notre association d'assurance mutuelle s'élève à 142 millions d'euros contre 156 millions en 2014. Cette différence résulte pour partie de diminutions des masses salariales dans le secteur public. Nous faisons face également à un marché extrêmement concurrentiel et agressif. Malgré cela et profitant de certains éléments exceptionnels, le résultat net de 2015 s'élève à 16 millions d'euros.

Les initiatives en matière de services rendus à nos assurés Collectivités se sont multipliées en 2015. Notre volonté est d'accompagner nos assurés dans leurs métiers divers et variés. Nous souhaitons être **un partenaire** à leurs côtés, un partenaire à leur écoute et qui les accompagne tout au long de leur existence. Divers projets ont été mis en route. Ils verront leur aboutissement concret dès 2016. On peut dès lors considérer l'année écoulée comme une année charnière.

En effet, nous évoluons dans un secteur où l'innovation est essentielle. Nous avons décidé d'investir dans **notre stratégie digitale** et de poursuivre dès 2016 notre transformation numérique. La société numérique impose en effet aux acteurs financiers (banques et assurances) une nouvelle approche de leur métier. Plus que jamais, c'est l'assuré qui doit être au centre des canaux de distribution de nos produits et services et notre nouvel outil informatique sera conçu en ce sens.

### Prévention, un leitmotiv renforcé

En 2015, nous avons poursuivi sur la voie de l'innovation en matière de qualité et d'efficacité de nos produits et services et ce, au bénéfice de nos affiliés.

Notre entreprise a de nouveau été récompensée par le tout premier Trophée DECAVI en prévention pour l'application **Ethias Prevention Reporter**. Avec cet outil rapide et efficace, Ethias veut, une fois de plus, souligner l'importance qu'elle accorde au monitoring et à la réduction des risques et des sinistres ainsi qu'à sa mission d'aide aux affiliés en leur offrant des outils leur permettant d'améliorer leur productivité et leur excellence opérationnelle.

Nous avons modernisé et étoffé l'**Ethias Prevention Corner**, plateforme en ligne de services et conseils en matière de sécurité lancé en juin 2014. Celle-ci a été complétée par des conseils du mois, des vidéos et tutoriels, ainsi que de nombreux outils pratiques pour tout service de prévention comme des fiches-infos, des fiches d'analyses et d'études et différents formulaires...

Nous avons lancé, fin 2015, la troisième édition des **Ethias Prevention Awards** pour récompenser, cette année, les initiatives en termes de mobilité et de déplacement. Les inscriptions ont connu un véritable succès avec plus de 100 dossiers rentrés. La remise des prix aura lieu en mai 2016.

### Services et formations sur mesure

Grâce à **Ethias Services** nous proposons un audit en risk management, c'est-à-dire un accompagnement pour cartographier les risques au sein des Collectivités.

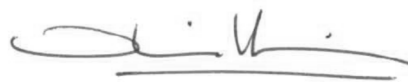
Enfin, Ethias propose un catalogue de formations via, entre autres, l'**Ethias Members' Academy (EMA)**. Nous sommes fiers de notre bilan 2015 : 450 personnes formées via l'EMA, 200 personnes formées via des partenariats et plus de 700 personnes formées via des formations sponsorisées par Ethias !

Si 2015 fut une année intense à bien des égards, l'année 2016 s'annonce passionnante car elle verra à la fois la concrétisation de nombreux projets initiés l'an dernier au profit de nos assurés et surtout, elle constitue le point de départ de notre projet de stratégie digitale qui mettra l'entreprise en capacité d'aborder ses défis futurs.



**Bernard Thiry**

Directeur général  
Président du Comité de direction



**Olivier Henin**

Président du conseil d'administration

## Table des matières

<b>Présentation du Groupe Ethias</b> .....	<b>8</b>
<b>Gouvernance (au 31 janvier 2016)</b> .....	<b>13</b>
<b>Le Comité de direction</b> .....	<b>13</b>
<b>Le Conseil d'administration</b> .....	<b>13</b>
<b>Le Comité consultatif</b> .....	<b>14</b>
<b>Le Comité d'audit</b> .....	<b>14</b>
<b>Le Comité de nomination et de rémunération</b> .....	<b>15</b>
<b>Le Commissaire</b> .....	<b>15</b>
<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>16</b>
<b>1 L'année 2015 en quelques dates et faits marquants</b> .....	<b>17</b>
<b>2 Résultats 2015</b> .....	<b>18</b>
2.1 <i>Chiffres clés</i> .....	18
2.2 <i>Primes</i> .....	18
2.3 <i>Prestations</i> .....	18
<b>3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société</b> .....	<b>19</b>
3.1 <i>Analyse des résultats de l'exercice</i> .....	19
3.1.1 <i>Collectivités et Entreprises</i> .....	19
3.1.2 <i>Finances</i> .....	19
3.2 <i>Coefficients réglementaires</i> .....	22
3.2.1 <i>Etat relatif à la marge de solvabilité explicite</i> .....	22
3.2.2 <i>Couverture du passif technique (avec limites)</i> .....	22
3.3 <i>Evolution des réserves libres</i> .....	22
3.4 <i>Appréciation en matière de contrôle interne</i> .....	23
3.5 <i>Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société</i> .....	24
3.5.1 <i>Gouvernance en matière de gestion des risques</i> .....	24
3.5.2 <i>Solvency II</i> .....	25
3.5.3 <i>Risques d'assurance</i> .....	25
3.5.4 <i>Risques financiers</i> .....	25
3.5.5 <i>Risques ALM</i> .....	26
3.5.6 <i>Risques opérationnels</i> .....	26
3.6 <i>Réassurance</i> .....	26
3.7 <i>Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel</i> .....	27
<b>4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice</b> .....	<b>28</b>

<b>5</b>	<b>Indications sur les circonstances susceptibles d’avoir une influence notable sur le développement de la société .....</b>	<b>28</b>
5.1	<i>Maîtrise des frais généraux .....</i>	28
5.2	<i>Guidewire .....</i>	29
5.3	<i>Environnement macro-économique .....</i>	29
5.4	<i>Participation Vitrufin SA .....</i>	29
<b>6</b>	<b>Justification de l’indépendance et de la compétence des membres du comité d’audit d’Ethias Droit Commun aam .....</b>	<b>29</b>
<b>7</b>	<b>Fonctions externes exercées par les dirigeants d’Ethias Droit Commun aam (au 31/01/2016)...</b>	<b>30</b>
<b>8</b>	<b>Rapport du commissaire sur les comptes annuels de l’exercice clôturé le 31 décembre 2015..</b>	<b>32</b>
	<b>Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve.....</b>	<b>32</b>
	<b>Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.....</b>	<b>32</b>
<b>9</b>	<b>Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats .....</b>	<b>34</b>
9.1	<i>Bilan.....</i>	34
9.1.1	<i>Actif .....</i>	34
9.1.2	<i>Passif .....</i>	34
9.2	<i>Compte de résultats .....</i>	35
9.2.1	<i>Compte technique.....</i>	35
9.2.2	<i>Compte non technique .....</i>	35
<b>10</b>	<b>Bilan, comptes de résultats et annexes.....</b>	<b>36</b>
10.1	<i>Bilan.....</i>	37
10.2	<i>Compte de résultats .....</i>	38
10.3	<i>Annexe.....</i>	40
10.4	<i>Bilan social.....</i>	50

## Présentation du Groupe Ethias

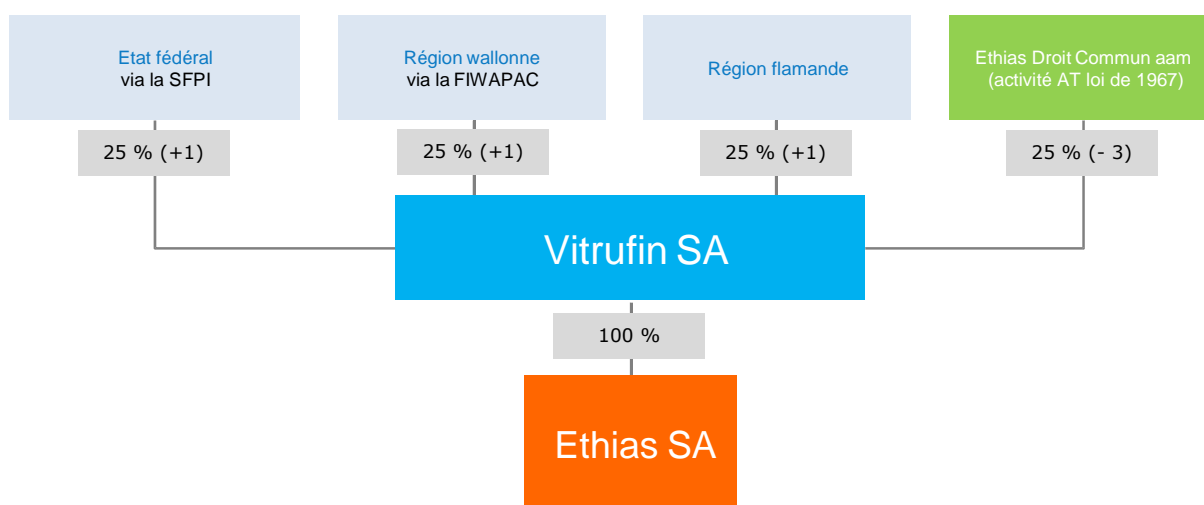
### Un groupe d'inspiration mutualiste

Une mutuelle d'assurance est créée par ses membres et vit pour eux. Si notre forme juridique a évolué au fil du temps, nous demeurons empreints de cette philosophie que nous avons traduite par « les efficacisseurs » : agir efficacement pour le bien-être de nos assurés et de notre personnel.

En 1919, un groupe d'administrations communales et provinciales a constitué « la Société mutuelle des administrations publiques pour l'assurance contre l'incendie, la foudre et les explosions ».

Ce fut le début d'une histoire riche en rebondissements divers et jalonnée de nombreux succès avec, pour résultat, un groupe d'assurance fort aujourd'hui de la confiance de plus d'1 million d'assurés.

### Notre structure



**Vitrufin SA** est une société holding dans laquelle les pouvoirs publics (Etat belge, Région wallonne et Région flamande) ont pris des participations qui, ensemble, représentent 75 % + 3 actions de son capital. Vitrufin détient 100 % des actions d'Ethias SA.

**Ethias SA** est l'entité opérationnelle majeure du Groupe puisqu'elle centralise l'ensemble des activités d'assurance vie et non vie, à l'exception de l'assurance contre les accidents du travail - secteur public (AT loi de 1967).

Elle est par ailleurs l'actionnaire exclusif ou majoritaire des sociétés du groupe telles que Ethias Services (société de consultance spécialisée dans le domaine de l'assurance pensions), Ethias Patrimoine (société d'acquisition et de gestion d'actifs mobiliers et immobiliers), Ethias Sustainable Investment Fund (SICAV institutionnelle de droit belge), Ethias Distribution Epargne-Crédit (société apporteuse d'affaires) et NRB (société informatique) et est présente dans d'autres sociétés dans lesquelles elle possède des participations.

**Ethias Droit Commun aam**, société-mère d'Ethias SA au travers de sa participation (25% (-3)) dans Vitrufin SA, est la garante, de par ses statuts, de l'esprit mutualiste du Groupe. Elle commercialise, à titre exclusif pour le Groupe, l'assurance contre les accidents du travail - secteur public (AT loi de 1967). Cette activité est réassurée à 95% auprès d'Ethias SA laquelle sous-traite l'activité et les autres besoins de gestion d'Ethias Droit Commun aam dans le cadre d'un mandat de gestion et de prestation de service liant les sociétés.

### Nos valeurs

Les valeurs d'Ethias sont :

- Humanisme : la conviction que l'assurance doit être un service accessible à tous, empreint d'ouverture et de solidarité ;
- Ethique : le respect de nos parties prenantes et des engagements que nous prenons envers elles ;
- Engagement : le souci permanent d'offrir au meilleur rapport qualité-prix des produits et services répondant aux attentes de nos assurés ;
- Proximité : la volonté d'apporter une réponse simple et immédiate aux besoins de nos assurés, grâce à nos modes de contact et à une parfaite connaissance de leurs particularités.



Nos valeurs s'expriment au quotidien (lors de l'accueil de nos assurés, du règlement d'un sinistre, d'un renseignement donné par téléphone,...). Elles se concrétisent aussi dans la réalisation de notre politique dynamique de responsabilité sociétale, à l'écoute des préoccupations de nos assurés et des collectivités.

## Notre engagement - « Les Efficassureurs »

Ethias, assureur vie et non vie, s'engage à une relation mutuellement profitable avec ses partenaires du secteur public et leurs agents, avec les entreprises et avec les particuliers qui lui font confiance.

Elle s'engage à leur fournir des produits et des services de première qualité au meilleur rapport qualité-prix afin de garantir une rentabilité durable dans le respect de ses valeurs fondamentales d'humanisme, d'éthique, d'engagement et de proximité.

## Nos assurés et nos produits

### Particuliers

Ethias est un assureur direct, offrant une gamme complète de produits en vie et en non vie:

- En non vie, outre les produits phares que sont l'assurance véhicule et l'assurance habitation, Ethias propose également l'assistance, la couverture en soins de santé, la couverture en responsabilité civile ou encore l'assurance annulation voyage ;
- En vie, suite à la décision de la Commission européenne du 12 juin 2014 contraignant Ethias à ne plus commercialiser de nouveaux contrats, à l'exception de contrats d'assurance décès sans composante vie et de contrats de la branche 23, Ethias a conclu des partenariats de distribution avec Intégrale portant sur des produits de la branche 21 afin de pouvoir continuer à offrir aux clients une gamme complète de produits.

Notre approche clients s'organise autour du développement constant de nouveaux produits encore plus performants et de solutions adaptées et accessibles au meilleur rapport qualité-prix. Notre objectif est que nos produits soient conçus pour répondre le plus finement possible aux besoins de nos assurés, qu'ils soient agents du service public ou non.

Notre clientèle est fidèle et compte plus d'un million d'assurés pour leurs risques personnels.

### Collectivités

Depuis 1919, Ethias est l'assureur privilégié des Collectivités publiques. Parmi ses assurés, elle compte l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, les pouvoirs publics locaux (provinces, villes et communes, CPAS...), les entreprises publiques, ainsi que des milliers d'intercommunales, écoles, hôpitaux, établissements d'intérêt public, associations...

Tous les risques encourus par le personnel de ces services publics sont couverts par Ethias : la responsabilité civile, les soins de santé, les accidents de travail, sportifs, l'automobile, l'assistance...

Ethias couvre aussi les dégâts ou la destruction éventuelle du matériel, des immeubles et des installations.

En matière d'assurances pensions, Ethias est un acteur de première importance dans l'élaboration de plans de pensions 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers du secteur public.

Mais être assureur aujourd'hui, ce n'est pas se contenter de couvrir une série de risques financiers, c'est adopter une politique de prévention globale du risque. Ethias mène depuis plusieurs années une politique de prévention proactive et dynamique à travers l'ensemble de ses produits et services (prévention des risques en matière d'accidents du travail ou encore des phénomènes météorologiques à risque), ou au travers d'initiatives innovantes (audit en Risk Management via Ethias Services, prévention en matière de sécurité routière via les Ethias Prevention Awards...).

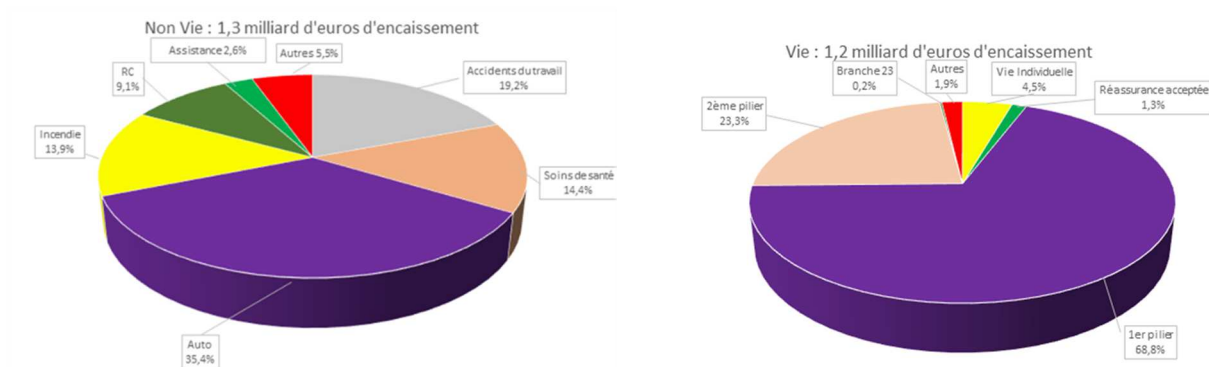
### Entreprises

Fort de son expérience dans le secteur public et du non-marchand, Ethias a mis, depuis 2000, ses compétences et son expertise au service des entreprises privées. Pour permettre à ces dernières d'être à la pointe du Risk Management, Ethias propose une série de couvertures répondant aux spécificités de chaque risque encouru et de chaque besoin de protection éprouvé :

- Patrimoine : assurances véhicules, incendie et toutes les assurances de risque, le bris de machines, l'assurance tous risques...
- Responsabilités : assurances de la responsabilité civile de l'entreprise et de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants ;
- Collaborateurs : assurances accident du travail, accidents corporels, hospitalisation, revenu garanti, assurances de groupe.

## Répartition de l'encaissement 2015

L'encaissement à fin 2015 s'élève à 2,5 milliards € et est parfaitement équilibré entre l'activité Vie et l'activité non vie. Il se répartit de la manière suivante par produit :



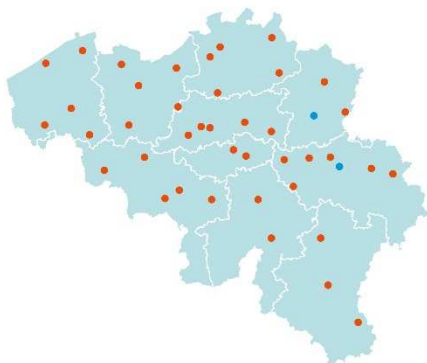
La majorité des activités d'Ethias est concentrée sur le marché belge. Ethias est le 4<sup>ème</sup> assureur du pays toutes branches confondues avec 8,5% de part de marché et le 1<sup>er</sup> assureur du secteur public et de ses agents.

## Notre réseau de distribution

Ethias est l'unique assureur direct important en Belgique, où les courtiers et les banques-assureurs ont une position prédominante.

Au niveau des clients particuliers, Ethias distribue ses produits à travers trois canaux de distribution directs :

- des conseillers en assurance répartis dans l'ensemble du pays au travers d'un réseau de 42 bureaux ;



- deux « contact centers » sont à la disposition des assurés où 70 agents répondent journalièrement à plus de 3 000 appels ;
- le site internet avec plus de 365 000 visiteurs par mois :
  - un espace personnel sécurisé (My Ethias) permet aux assurés de consulter leurs assurances et de déclarer certains sinistres ;
  - la souscription de 7 produits d'assurance en ligne est désormais possible depuis octobre 2015 (processus global allant du devis au paiement).

Une équipe d'inspecteurs et de spécialistes en prévention est au service des collectivités publiques et entreprises, avec, pour les entreprises, la collaboration de courtiers spécialisés. Grâce à l'extranet, les collectivités publiques et entreprises peuvent obtenir toutes les informations requises sur la nature et le type de produits offerts par Ethias, calculer un ou plusieurs devis et souscrire directement par voie informatique le(s) contrat(s) d'assurance nécessaire(s) en vue d'une protection optimale pour certains produits.

## Plan stratégique 2013-2015

La stratégie d'Ethias a été mise à jour fin 2012 afin d'y intégrer une série d'éléments contextuels : nous évoluons dans un contexte macroéconomique toujours difficile, l'environnement réglementaire est de plus en plus complexe (notamment avec l'entrée en vigueur de la réglementation Solvency II), les habitudes de consommation des clients se modifient et l'environnement technologique évolue de façon exponentielle.

Ethias a intégré ces évolutions dans son modèle d'entreprise et les a traduites en initiatives concrètes qui ont pour objectif de créer de la valeur.

Le plan stratégique **Visa pour l'Avenir** actualisé s'articule autour de 4 axes principaux pour la période 2013-2015 : la rentabilité, la croissance, l'innovation et les valeurs d'Ethias.

Ainsi, au niveau des Collectivités, notre objectif est de renforcer encore les liens avec les collectivités publiques, de poursuivre l'acquisition de parts de marché dans les entreprises et de continuer à améliorer de façon innovante les produits et services.

Au niveau des Particuliers, notre objectif est de proposer à tous des produits d'assurance de qualité encore plus accessibles et plus simples, de tirer davantage profit de notre position d'assureur direct (notamment en utilisant les possibilités offertes par les nouvelles technologies) et de gagner des parts de marché, notamment en Flandre et auprès de notre clientèle historique et fidèle des fonctionnaires.

## Plan stratégique 2016-2019

Les principaux axes du Plan Visa 2013-2015 restent valables pour les années 2016-2019. Les actions ont été adaptées afin de tenir compte des évolutions de l'environnement et de l'entreprise.

Au niveau des Particuliers, la vision de la marque Ethias reste identique. Nous poursuivons le travail pour rendre l'assurance plus simple et accessible à tous, avec nos objectifs de croissance rentable et de maintien de notre position d'assureur direct sur le territoire belge.

Les actions stratégiques pour 2016-2019 seront concentrées sur 5 axes : le CRM, l'omni-channel, les marchés cibles (fonctionnaires et Flandres), l'innovation et la gestion des leviers techniques.

Au niveau des Collectivités, en non-vie, nous entendons consolider la position d'assureur multi-produits auprès des collectivités publiques et développer le segment corporate. En vie, nous avons l'ambition d'être un acteur complet dans la gestion des pensions 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ».

## Trophées et principales innovations en 2015

Comme les années précédentes, Ethias a encore remporté de nombreuses récompenses en 2015 :

- Trois trophées DECAVI dans les catégories phares suivantes :
  - **La meilleure assurance Auto RC.** Le jury a apprécié les très nombreuses garanties positives de notre assurance RC comme la garantie mobility (service gratuit 24h/24 qui prend en charge le remorquage du véhicule, ramène le conducteur et ses passagers à domicile et offre une voiture de remplacement en cas d'accident), la couverture gratuite des dommages au véhicule conduit par un BOB, l'octroi d'un joker, la garantie de ne pas résilier le contrat sur base de l'âge,... Le jury a également salué le volet unique Ethias Young Drivers dont le but est d'aider les jeunes à souscrire une assurance Auto RC à un prix abordable.
  - **La meilleure innovation pour Ethias Young Drivers.** L'Ethias Young drivers a été conçu pour répondre à un problème sociétal majeur : permettre aux jeunes conducteurs de contracter plus facilement leur propre assurance auto RC et ne plus avoir à se cacher derrière celle de leurs parents. Après une année sans accident en tort chez Ethias, le Young Drivers Bonus offre une descente non pas de un, mais de deux degrés sur l'échelle bonus-malus et ce, pour un maximum de deux années consécutives. Cet avantage est octroyé tant que l'assuré conduit sans commettre d'accident en tort et permet de faire baisser rapidement et de manière importante sa prime d'assurance. Ethias met également tout en œuvre pour améliorer la sécurité des jeunes sur la route et ainsi les aider à bénéficier du Young Drivers Bonus : des conseils et « bons plans » sont disponibles sur internet et une app mobile a également été développée.
  - **La meilleure initiative** en matière de prévention pour l'Ethias Prevention Reporter (une application de reporting assisté et automatisé en prévention fournissant une série d'informations pertinentes telles que la géolocalisation du risque/sinistre, la catégorisation du risque/sinistre, la prise de photos/vidéos ou encore un lien vers les textes de loi).
- Un Cuckoo Award (récompense les meilleures campagnes de marketing direct) : l'Effectiveness, Best Integrated Award pour l'ensemble de la campagne « Alter Ethias ». Cette campagne repose sur des témoignages de satisfaction en transformant nos Ethiasiens en assurés Ethias.
- Deux certifications externes ISAE 3000 en gestion financière éthique (Asset management) et en matière de performances environnementales (gestions des émissions de CO<sub>2</sub>), fournissant une reconnaissance pour Ethias dans deux domaines essentiels de la RSE.

Comme les années précédentes, nous cherchons sans cesse à innover notre gamme de produits et services. Cela se traduit de la façon concrète suivante :

■ Pour les particuliers :

- Nous avons procédé à une refonte complète de notre site internet Ethias.be. Outre un design plus moderne, le nouveau site permet une navigation sur les appareils mobiles (smartphones et tablettes) ainsi que la souscription jusqu'au paiement de 7 produits, une première pour l'assurance en Belgique.
- Par ailleurs nous avons amélioré la qualité de la gestion administrative en intégrant le SMS dans la communication avec nos assurés.
- Nous avons lancé deux assurances adaptées à la personne handicapée et à son assistant personnel. Il s'agit d'une part d'une police qui couvre pour la première fois les dommages au matériel de soin et d'autre part d'une assurance qui rembourse les dommages corporels et matériels résultant de la relation de travail entre la personne handicapée et son assistant personnel.
- Nous avons lancé l'Ethias street Vending, une agence mobile (camionnette aménagée) dont l'objectif est de favoriser la proximité avec nos clients et prospects lors des grands événements sponsorisés par Ethias, lors des événements locaux proches d'un bureau Ethias ou lors des événements situés dans une zone éloignée d'un bureau Ethias.

■ Pour les Collectivités :

- Dans notre volonté de réduire les risques et les sinistres, nous avons développé l'Ethias Prevention Reporter (voir explication fournie ci-dessus).
- Nous avons organisé - en partenariat avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, la Vlaamse Stichting Verkeerskunde (VSV), l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) et Wolters Kluwer - la troisième édition des Ethias Prevention Awards. Il s'agit d'un concours unique pour partager et promouvoir les bonnes pratiques et récompenser les efforts de prévention et de protection du secteur public et des ASBL envers les personnes, les citoyens, les patients...
- Nous avons dynamisé et enrichi l'Ethias Prevention Corner (notre plateforme en ligne de services et conseils en matière de sécurité et prévention) par une série de vidéos et tutoriels, de conseils, de fiches-info, de checklists ainsi que tous les InfoRisques, notre newsletter électronique spécialisée en prévention...Le tout librement téléchargeable et destiné à soutenir nos assurés dans leurs démarches de prévention !

# GOUVERNANCE (AU 31 JANVIER 2016)

## Le Comité de direction

Nom	Fonction
Bernard Thiry	Président du Comité de direction (Directeur général)
Benoît Verwilghen	Vice-président du Comité de direction (Directeur général adjoint)- Chief financial officer (CFO)
Frank Jeusette	Chief risk officer (CRO)
Luc Kranzen	Directions particuliers
Philippe Lallemand	Directions collectivités

## Le Conseil d'administration

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Oswald Adriaensen	Administrateur indépendant
Willy Demeyer	Administrateur
Martine Durez	Administrateur
Jean-Pierre Grafé	Administrateur
Katrin Jadin	Administrateur
Paul Teerlinck	Administrateur
Karl Van Borm	Administrateur
Walter Van Pottelberge	Administrateur indépendant
Alexander Vercamer	Administrateur
Bernard Thiry	Administrateur
Benoît Verwilghen	Administrateur
Frank Jeusette	Administrateur
Luc Kranzen	Administrateur
Philippe Lallemand	Administrateur

## Le Comité consultatif

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Luc Asselman	Administrateur du « Watergroep », Bruxelles
Rob Beenders	Echevin, Hasselt
Nikolaas Bourgeois	Echevin, Staden
Frieda Brepoels	Bourgmestre, Bilzen
Ludwig Caluwé	Député provincial, Anvers
Anne Sophie Charle	Coordinateur-superviseur « Fondation Mons 2015 », Mons
Philippe Close	Echevin, Bruxelles
Jozef De Borger	Conseiller provincial, Brabant flamand
Yannick De Clercq	Commissaire du Gouvernement à l'UGent, l'UZ Gent et l'AUGent, Gand
Marc Deconinck	Bourgmestre, Beauvechain
Dirk De fauw	Conseiller provincial, Flandre occidentale
Hugo De Haes	Echevin, Kapelle-op-den-Bos
Patrick Dewael	Bourgmestre, Tongres
Christiane Franck	Présidente du comité de direction de Vivaqua, Bruxelles
Joseph Georges	Premier échevin, Huy
Greet Geypen	Echevine, Malines
Leentje Grillaert	Echevine, Wetteren
Andries Gryffroy	Conseiller provincial, Flandre orientale
Olivier Jusniaux	Chef de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, Jambes
Assita Kanko	Conseillère communale, Ixelles
Koen Kennis	Echevin, Anvers
Fabian Lafontaine	Echevin, Bastogne
Stéphane Lasseaux	Conseiller communal, Florennes
Alain Lefebvre	Premier échevin, Auderghem
Patrick Melis	Directeur général, Province du Hainaut
Paul-Emile Mottard	Député provincial, Liège
Julien Paquet	Conseiller au cabinet de la ministre de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, Bruxelles
Michel Paves	Président d'honneur du conseil de surveillance de la Smacl, Paris
Benoît Piedboeuf	Député-Bourgmestre, Tintigny
Philippe Pivin	Député-Bourgmestre, Koekelberg
Guy Reynebeau	Conseiller communal, Gand
Vincent Scourneau	Bourgmestre, Braine-l'Alleud
Anne Sobrie	Conseillère communale, Rhode-Saint-Genèse
Jacques Vandebosch	Ancien conseiller communal, Seraing
Marc Vandeput	Premier député provincial, Limbourg
Liesbeth Van der Auwera	Bourgmestre, Bree
Inga Verhaert	Députée provinciale, Anvers

## Le Comité d'audit

Nom	Fonction
Jean-Pierre Grafé	Président
Oswald Adriaensen	Membre
Martine Durez	Membre
Walter Van Pottelberge	Membre
Alexander Vercamer	Membre

## Le Comité de nomination et de rémunération

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Oswald. Adriaensen	Membre
Willy Demeyer	Membre
Paul Teerlinck	Membre

## Le Commissaire

PwC – Réviseurs d'entreprises SCCRL

Woluwe Garden, Woluwedal 18 – B-1932 Sint-Stevens-Woluwe

Représentée par K. Cappaen, Réviseur agréé

# RAPPORT DE GESTION

## Remarque liminaire

Le présent rapport tient compte des dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et du code des sociétés.



# 1 L'année 2015 en quelques dates et faits marquants

- 29 janvier :** Les sociétés Xperthis group et Xperthis sa, filiales de NRB SA, acquièrent 100 % des parts de MIMS sa, société également active dans la conception, le développement et la commercialisation de solutions informatiques à destination des professionnels de la santé.
- 13 mars :** Le compartiment « Global Equities » de la SICAV institutionnelle de droit belge « Ethias Sustainable Investment Fund sa » est inscrit sur la liste des organismes de placement collectif alternatifs à nombre variable de parts institutionnelles.
- 29 avril :** Lors de la 11<sup>e</sup> édition de la remise des trophées DECAVI, récompense des meilleures assurances du marché belge dans différentes catégories, Ethias a remporté 3 trophées dans les catégories phares que sont « l'assurance Auto RC », « l'innovation » et la « prévention ».
- 30 avril :** Un nouveau bureau innovant (mélangeant à la fois la technologie numérique et le contact humain à haute valeur ajoutée) ouvre ses portes à Charleroi.
- 27 mai :** Les Cuckoo Awards récompensent chaque année les meilleures campagnes de marketing direct. Cette année encore, Ethias a reçu l'Effectiveness, Best Integrated Award pour l'ensemble de la campagne « Alter Ethias ». Une belle récompense pour la créativité, la stratégie et surtout l'efficacité de cette approche, déclinée dans différentes campagnes (auto, incendie, locataire, moto, parrainage...), et sur différents médias (radio, TV, affichage, mailings, emailings, digital...).
- Ethias a obtenu deux certifications externes ISAE 3000 en gestion financière éthique (Asset management) et en matière de performances environnementales (gestions des émissions CO<sub>2</sub>). Ces certifications reconnaissent Ethias dans deux domaines essentiels en RSE.
- 4 juin :** Le Conseil d'Administration d'Ethias approuve un plan de rétablissement financier dont l'objectif est d'améliorer la marge de solvabilité sous Solvency II. Ce plan est un véritable projet d'entreprise et comprend un ensemble de mesures spécifiques telles que la réduction des frais généraux, la réduction du gap de duration ou l'émission d'un emprunt subordonné complémentaire.
- 9 juin :** Ethias remporte le label Q-Stage du VOKA. Ce label est octroyé aux entreprises qui fournissent des stages de qualité aux étudiants du secondaire ou des hautes écoles.
- 17 juin :** Ethias lance en Flandre deux assurances adaptées à la personne handicapée et à son assistant personnel.
- 14 juillet :** Ethias émet un emprunt subordonné Tier 2 de 231,9 millions d'euros d'une maturité de 10 ans en échange de son emprunt subordonné perpétuel de 250 millions d'euros.
- 21 août :** La compagnie lance l'Ethias street Vending sur les routes.
- 14 septembre :** Le look du site internet d'Ethias ([www.ethias.be](http://www.ethias.be)) a été complètement rénové. Par ailleurs, le site permet à présent aux assurés (particuliers) de souscrire 7 produits entièrement en ligne (processus global allant du devis au paiement). Une première pour le secteur de l'assurance.
- 14 septembre :** L'ouverture du nouveau bureau régional de Woluwe constitue une nouvelle étape dans le renforcement de la présence d'Ethias en région de Bruxelles-Capitale. Après Bruges, Wavre et Charleroi, il s'agit du 4<sup>e</sup> bureau Ethias innovant intégrant les nouvelles technologies.
- 25 septembre :** L'agence de notation Fitch confirme le rating BBB+ d'Ethias DC AAM avec perspective stable.
- 14 octobre :** Ethias annonce aux marchés financiers son intention d'émettre un nouvel emprunt subordonné. En conséquence, l'agence de notation Fitch fait passer le rating d'Ethias SA de BBB+ à BBB (dégradation mécanique).
- 5 novembre :** Ethias émet un emprunt subordonné complémentaire Tier 2 de 170,8 millions d'euros.
- 27 novembre :** Ethias annonce l'acquisition du progiciel Guidewire en vue de gérer ses produits non vie. Il remplacera à terme le système informatique actuel qui est exclusivement orienté produits.
- 3 décembre :** Ethias élimine les attestations pharmaceutiques. Dorénavant, les attestations pharmaceutiques des assurés hospi (les attestations BVAC) ne devront plus parvenir par la poste. Le pharmacien s'en chargera lui-même, en direct et via un envoi digital. Un confort pour le patient et le pharmacien, une simplification pour les gestionnaires de dossiers hospi. Ce projet a été baptisé Assurpharma. Il a été mis en place par Assuralia et par les associations pharmaceutiques Ophaco et APB.
- 3 décembre :** Ethias soutient la recherche pour la sécurité routière, aux côtés de l'IBSR (un projet de bus intelligent).
- 14 décembre :** Ethias inaugure à Bruxelles centre son 5<sup>e</sup> bureau innovant.

## 2 Résultats 2015

Au fil des pages qui suivent, le lecteur trouvera l'ensemble des données chiffrées de l'exercice 2015. En voici un aperçu.

L'encaissement s'élève à 142.320 milliers d'euros pour l'année 2015 contre 156.317 milliers d'euros pour l'année 2014, soit une diminution de 8,95 %. Cet encaissement tient compte d'une prime de réassurance acceptée en « pertes pécuniaires diverses » pour 1.600 milliers d'euros.

Le résultat net s'élève à 16.165 milliers d'euros, à fin décembre 2015, après réassurance quote-part avec Ethias SA.

### 2.1 Chiffres clés

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires (avant quote-part réassurance avec Ethias SA)	142.320	156.317
Nombre d'assurés	1.575	1.611
Pied de bilan	2.625.162	2.616.335
Provisions techniques	1.040.014	1.054.536
Placements	1.497.890	1.516.501
Couverture de la marge de solvabilité	3.698%	3.045%
Couverture du passif technique	115%	112%

### 2.2 Primes

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Cotisations ordinaires	135.266	148.644
Cotisations réassurance acceptée	1.614	1.661
Cotisations au fonds d'indexation	5.440	6.012
<b>TOTAL</b>	<b>142.320</b>	<b>156.317</b>

### 2.3 Prestations

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges des sinistres	105.769	101.324
Variation de la provision pour sinistres		
Augmentation		24.717
Diminution (-)	-11.791	
<b>TOTAL</b>	<b>93.978</b>	<b>126.041</b>

## 3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

### 3.1 Analyse des résultats de l'exercice

#### 3.1.1 Collectivités et Entreprises

Au cours de l'année 2015, les Directions des Collectivités et Entreprises ont poursuivi leurs actions sur la voie d'une efficacité et d'une performance pérennisées, dans le respect des valeurs d'éthique, d'humanisme, d'engagement et de proximité.

Cette approche stratégique vise avant tout à consolider les relations avec les assurés Collectivités et Entreprises, en leur offrant une gamme complète, adaptée et innovante de solutions de gestion du risque et des assurances.

Les Collectivités représentent le cœur réaffirmé des activités d'Ethias. Pour notre entreprise, la notion de partenariat revêt toute son importance, tant en termes de sécurité et de protection, que de prévention et d'accompagnement.

Une relation qu'Ethias s'attache à renforcer avec ses assurés historiques et privilégiés :

- L'État fédéral, les régions et les communautés ;
- Les corps constitués (Chambre, Sénat, assemblées régionales et communautaires) ;
- Les 10 Provinces ;
- Plus de 580 Villes et Communes ;
- Des centaines de centres publics d'action sociale et de sociétés de logements sociaux ;
- Des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, établissements d'intérêt public, zones de polices et associations diverses.

A l'issue de l'exercice 2015, les résultats des activités Accidents du Travail Loi de 67 sont positifs, résultat de la confiance de nos assurés, du dynamisme des équipes et de leur engagement à renforcer une relation historique de qualité.

L'encaissement des activités Accidents du Travail Loi de 67 régresse cette année pour s'élever désormais à 141 millions d'euros, conséquence notamment de la diminution des masses salariales.

Assureur et partenaire privilégié des Collectivités et Entreprises, Ethias continue de renforcer le développement de nouveaux services efficaces et innovants à l'attention de ses assurés, dans l'ensemble de leurs missions et activités : la prévention, l'analyse de risques, la responsabilité sociétale de l'entreprise ou encore la mise à disposition d'outils informatiques performants. Dans tous ces domaines, Ethias entend traduire son souci permanent d'efficacité et d'innovation. Ainsi, pour la sixième fois en cinq ans, Ethias a remporté en 2015 un nouveau trophée DECAVI en matière de prévention pour son application digitale de reporting en matière de sécurité sur le lieu du travail.

Ethias estime que sa mission est aussi de contribuer à éviter les accidents en encourageant la prévention et les initiatives qui vont dans ce sens. En matière de prévention - axe stratégique important pour l'entreprise - la 3e édition des Ethias Prevention Awards - concours réalisé avec le soutien du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, valorisant et récompensant les initiatives de prévention de l'ensemble de nos assurés - a été lancée en 2015. D'ores et déjà, cette nouvelle édition rencontre un vif succès, signe de l'intérêt de nos affiliés dans une matière où Ethias les accompagne plus que jamais.

#### 3.1.2 Finances

##### 3.1.2.1 Impact des règles d'évaluation sur les actifs financiers

Les actions font l'objet de réductions de valeur lorsque la moins-value est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition durant une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture. Une dépréciation de plus de 50 % (sans contrainte temporelle et à caractère réfragable) donne également lieu à une réduction de valeur. Le montant des reprises de réductions de valeur ainsi comptabilisées pour cette classe d'actif s'élève à 0,1 million d'euros.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont globalement fait l'objet de réductions de valeur pour un montant de 2 millions d'euros et donnent lieu à des traitements différenciés selon la nature des titres.

La règle d'évaluation relative aux titres à revenu fixe ainsi que celle relative aux créances a été modifiée en 2014 afin de prendre en considération les modifications relatives à l'AR du 17 novembre 1994, comme détaillée ci-dessous :

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 (à l'exception des titres perpétuels cf. ci-dessous) et les créances mentionnées aux postes C.III.4,5 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes

énoncés à l'article 19, alinéa 1er, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieur à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition. L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Les critères de détermination des moins-values durables sont les suivants :

- Le portefeuille d'assurance ou la gestion distincte concernée ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Les critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée sont les suivants :

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

L'application de ces règles au 31 décembre 2015 a donné lieu à des réductions de valeur de 1 million d'euros.

Les obligations perpétuelles sont valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) conformément au prescrit de l'art. 31 al. 4 de l'AR du 17 novembre 1994. Ces titres sont évalués sur base de leur valeur de marché ou, à défaut de cotation sur un marché réglementé, sur base d'un prix modèle. Ces obligations, représentant un encours de 46 millions en nominal au 31 décembre 2015, ont fait l'objet de réductions de valeur d'un montant de 1 million d'euros.

Les éléments monétaires sont évalués au taux de change à la date de clôture et les actifs non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Les réductions de valeur sur des titres en devise sont calculées effet de change compris. Le montant de réductions de valeur est quasi nul au 31 décembre 2015.

Soulignons que des provisions pour risques financiers ont par ailleurs été utilisées pour un montant de 0,3 millions d'euros. Celles-ci sont relatives principalement à des risques de recouvrement et des aléas liés aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration estime que les règles adoptées par Ethias DC AAM sont en conformité avec le référentiel comptable belge.

### 3.1.2.2 Commentaires sur les PIIGS<sup>1</sup>

L'exposition d'Ethias Droit Commun aam aux dettes souveraines périphériques en zone euro se distribue comme suit au 31 décembre 2015 : l'Italie représente 3,1 % des avoirs en portefeuille en valeur d'inventaire. L'Irlande, l'Espagne et le Portugal représentent respectivement 1,4 %, 2,2 % et 0,8 %.

En date du 31 décembre 2015, les plus-values latentes sur les PIIGS s'élèvent à 19 millions d'euros.

Il convient de noter qu'Ethias Droit Commun aam a fait usage de la faculté offerte par l'article 27bis §4 de l'A.R du 17 octobre 1994, à savoir l'étalement de moins-values résultant de la cession d'obligations souveraines grecques réalisée en 2012, à concurrence de 3,9 millions d'euros. A fin décembre 2015, le stock restant à amortir s'élève à 0,4 million d'euros.

### 3.1.2.3 Politique d'investissement

Tous les investissements effectués doivent respecter les différentes politiques d'investissement qui décrivent le cadre général dans lequel ces placements doivent s'inscrire ainsi que les rôles et responsabilités de tous les intervenants.

La politique d'investissement dite générale couvre la majorité des investissements effectués et vise également à limiter et maîtriser les produits non vanille comme les structurés, les titrisations, les dérivés et les produits complexes en favorisant les actifs financiers

<sup>1</sup> PIIGS est l'acronyme de Portugal, Italy, Ireland, Greece, Spain.

traditionnels. A côté de cette politique générale, des politiques dédiées existent pour certaines classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier, les investissements alternatifs, les participations stratégiques et financières et les crédits aux particuliers.

Les différentes politiques d'investissement définissent les investissements éligibles, l'allocation stratégique des actifs, les contraintes internes et externes, les objectifs en termes de risque et de rendement et ce en ligne avec la politique de gestion actif-passif (Assets & Liabilities Management), ainsi que les guidelines d'investissement qui sont fonction de l'appétit au risque de la société et de ses objectifs financiers à moyen et long terme. Elles ont, entre autres, pour objectif d'assurer la qualité et la liquidité du portefeuille, de diminuer sa complexité et d'optimiser sa diversification et son profil de risque tout en respectant le cadre des limites légales et internes ainsi que les guidelines et contraintes imposées par la Commission Européenne. La diversification du portefeuille est poursuivie par classe d'actifs mais également pour toutes les classes d'actifs confondus et à plusieurs niveaux : type d'actifs, secteur, pays, maturité, émetteur/contrepartie, etc.

Une attention particulière est donnée à la réglementation Solvency II et ses implications pour la gestion des actifs. Une optimisation de la composition du portefeuille a été mise en œuvre en 2015 avec un impact sur l'allocation des actifs. Le traitement sous Solvency II fait dès lors intégralement partie du processus d'investissement et de sélection des actifs.

La majorité des investissements a été faite, comme les années précédentes, en obligations étatiques et obligations d'entreprise. L'exposition aux produits non vanille comme les structurés, les titrisations et les produits complexes a continué à diminuer. L'exposition en actions a légèrement diminué sur l'année afin de réduire le profil de risque du portefeuille en préparation à Solvency II.

Au niveau des investissements obligataires, l'année a été marquée par une grande volatilité des taux avec in fine, une légère hausse des taux longs sur l'année. La faible visibilité sur l'évolution attendue des taux et la crainte que les taux vont encore rester bas pendant une période prolongée, nous ont poussé à investir graduellement au long de l'année et ce notamment en obligations souveraines belges et françaises. Nous avons continué à allonger la durée de nos investissements en obligations gouvernementales.

Les marchés crédit ont également connu une année volatile avec un élargissement des spreads crédit observé en fin d'année. Le pick-up de rendement par rapport aux titres souverains a offert des opportunités d'investissement tout en respectant nos limites internes et en veillant à un couple rendement/risque satisfaisant. Seules les obligations de notation « investment grade » ont été considérées à l'achat.

Ethias veille également, en tant que partenaire financier responsable, à promouvoir le respect de ses valeurs fondamentales au travers d'un code d'investissement. Une liste noire d'investissements interdits est mise à jour annuellement. La dernière version de ce code d'investissement a été approuvée par le Comité de Direction du 7 décembre 2015. Dans ses investissements immobiliers, Ethias favorise également les investissements qui renforcent son rôle sociétal, comme l'investissement dans des maisons de repos et de soins.

### 3.1.2.4 Les conditions de marché en 2015

Sur le plan macroéconomique, l'année 2015 a vu la croissance européenne accélérer et le chômage baisser tout au long de l'année, même si les niveaux atteints témoignent toujours d'une reprise assez faible. Par ailleurs, la chute de plus de 50 % du prix du pétrole en 2014 a fait fortement baisser l'inflation, dont les chiffres sont même passés en territoire négatif au premier trimestre de l'année et restent proches de 0 % fin 2015.

La Banque Centrale Européenne (BCE), dont l'objectif est de maintenir l'inflation juste en-dessous de 2 % a donc dû intervenir pour faire remonter les anticipations d'inflation. Son principal taux de refinancement étant déjà proche de 0 % (0,05 %), l'institution monétaire a décidé d'impacter le marché des taux longs via des achats d'obligations d'État (assouplissement quantitatif). Cette mesure, inédite en Europe, avait aussi été mise en place il y a quelques années aux Etats-Unis et justement arrêtée durant 2015 sur fond de reprise économique.

En anticipation de l'annonce officielle de cet assouplissement monétaire européen, les taux de long terme ont fortement baissé jusqu'à mi-avril, le taux gouvernemental belge à 10 ans passant de 0,83 % à 0,35 %, un record historique. Jusqu'à juin, le resserrement monétaire aux Etats-Unis ainsi qu'un regain d'optimisme ont ensuite inversé la tendance et fait remonter ce même taux au-delà de 1%.

Cependant, dès juillet et jusqu'à la fin de l'année, la tendance fut à une baisse progressive sur fond d'inflation durablement basse et de nouvelles mesures de la Banque Centrale Européenne qui a annoncé en décembre un prolongement de ses achats obligataires jusqu'à au moins mars 2017. Le taux gouvernemental belge a terminé l'année à 0,97%, soit une augmentation de 14bp (points de base) par rapport à fin 2014. Dans l'ensemble, les taux courts ont baissé tandis que les taux longs ont augmenté, le point neutre étant vers les 7 ans de maturité.

Du côté des pays périphériques, malgré de nombreux remous politiques liés à différents scrutins, les primes de risque sont restées relativement constantes, preuve que les marchés financiers sont, au moins temporairement, apaisés en ce qui concerne la dette européenne. On note cependant encore de fortes disparités entre les différents pays. La croissance espagnole est par exemple largement au-dessus de la moyenne européenne tandis que l'Italie est en-dessous. L'Espagne a cependant vu sa prime de risque augmenter à cause des résultats des élections législatives et catalanes.

Sur les marchés d'obligations d'entreprise, l'indice iTraxx à 5 ans - qui représente la prime de risque liée au financement des entreprises tous secteurs confondus - a débuté l'année à 63bp pour terminer aux alentours des 70bp. L'année a été volatile avec un niveau maximum de 92bp et un minimum de 48bp. Parmi les facteurs qui ont poussé les primes de risque à la hausse, on retiendra chronologiquement les craintes autour de l'Ukraine, l'assouplissement monétaire de la part de la BCE, la crise politique et économique en Grèce, les craintes sur la croissance Chinoise et la contagion à l'ensemble des pays émergents, la chute du prix du pétrole et des matières premières et enfin, le scandale Volkswagen.

Ces pressions à la hausse des primes de risque ont été contrebalancées par une demande soutenue pour les obligations d'entreprise, qui a tiré les rendements totaux à la baisse. En effet, les obligations d'entreprise ont été plébiscitées vu la recherche de rendement et le manque d'alternatives, notamment les faibles rendements proposés par les obligations gouvernementales.

Les marchés actions ont aussi été particulièrement volatils; les fluctuations s'expliquent essentiellement par les annonces des décisions des banques centrales et par les mouvements de prix sur le baril de pétrole.

Les promesses du président de la BCE de tout faire pour accroître les anticipations d'inflation ont fait monter les marchés actions jusque mi-avril avec une performance de +20 % sur l'Eurostoxx50 depuis le début de l'année. La volatilité a commencé à croître - et les marchés à chuter - au deuxième trimestre à l'approche des échéances des prêts que la Grèce devait à ses créanciers et a atteint son niveau le plus haut durant l'été avec les dévaluations du yuan, et s'est poursuivie avec les craintes liées à une remontée des taux aux US. L'Eurostoxx50 a chuté de 15 % entre les niveaux les plus hauts du mois d'avril et les plus bas du mois d'août. La volatilité ne s'est estompée (fin octobre) que lorsque la Réserve fédérale américaine a été plus claire sur son timing et rythme de hausse de taux et lorsque la BCE a annoncé de possibles mesures d'assouplissement monétaire.

Au global, l'Eurostoxx50 a profité de la politique toujours accommodante de la BCE et a augmenté de 3,84% sur l'année tandis que les indices US ont fini en territoire négatif sur anticipation de hausse de taux et sur fond de croissance économique sans grande surprise (S&P :-0,73 % et Dow Jones :-2,23 %).

Les secteurs de la consommation et de la construction ont bien performé : Loisirs et Voyages (+28,14 %), Construction (+22,91 %), Alimentation & Boissons (+21,45 %), Luxe (+19,22 %), Distribution (+18,49 %). Les secteurs liés aux matières premières et les banques ont largement sous-performé : Matières Premières (-13,14 %), Utilities (-5,42 %), Banques (-4,94 %) et Pétrolières (-4,02%).

## 3.2 Coefficients règlementaires

### 3.2.1 Etat relatif à la marge de solvabilité explicite

Marge à constituer (en milliers d'euros)	Total des éléments constitutifs (en milliers d'euros)	Taux de couverture
14.587	539.363	3.698%

### 3.2.2 Couverture du passif technique (avec limites)

Actifs représentatifs (en milliers d'euros)	Provisions et dettes techniques (en milliers d'euros)	Taux de couverture
1.202.153	1.043.743	115,18%

## 3.3 Evolution des réserves libres

Chiffres en milliers d'euros	2015		
	Fonds de prévoyance	Fonds de réserve	Total
<b>Réserves libres au 1er janvier</b>	<b>493.478</b>	<b>30.131</b>	<b>523.609</b>
Dotation de l'exercice	14.548	1.617	16.165
<b>Réserves libres au 31 décembre</b>	<b>508.026</b>	<b>31.748</b>	<b>539.774</b>

Chiffres en milliers d'euros	2014		
	Fonds de prévoyance	Fonds de réserve	Total
<b>Réserves libres au 1er janvier</b>	<b>491.307</b>	<b>29.889</b>	<b>521.196</b>
Dotation de l'exercice	2.171	242	2.413
<b>Réserves libres au 31 décembre</b>	<b>493.478</b>	<b>30.131</b>	<b>523.609</b>

### 3.4 Appréciation en matière de contrôle interne

La rédaction du rapport en matière d'évaluation du système de contrôle interne est conforme à la circulaire BNB\_2015\_21 sur le contrôle interne ainsi qu'aux normes COSO 2013 (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

En termes d'environnement de contrôle, Ethias:

- se montre attentive au respect de l'intégrité et des valeurs éthiques qui sont les siennes ;
- vise à l'atteinte de ses objectifs par une définition claire de ses structures organiques, des pouvoirs et des responsabilités appropriés ;
- démontre son engagement à attirer, former et fidéliser des collaborateurs compétents conformément aux objectifs de son plan triennal ;
- instaure pour chacun de ses collaborateurs un devoir de rendre compte de ses responsabilités en matière de contrôle interne.

En termes d'évaluation des risques, Ethias :

- veille à définir des objectifs clairs qui assurent une identification et une évaluation des risques associés à ses objectifs ;
- identifie les risques associés à la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble de son périmètre de responsabilité et procède à leur analyse régulière de manière à déterminer les modalités appropriées de gestion de ses risques ;
- intègre le risque de fraude interne et externe dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs ;
- identifie et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir un impact significatif sur son système de contrôle interne.

En termes d'activité de contrôle, Ethias :

- met en place et/ou revoit ses activités de contrôle par le biais de directives qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui mettent en œuvre ces directives ;
- sélectionne et développe les activités de contrôle, en ce compris les contrôles généraux informatiques, qui contribuent à maintenir ou à ramener les risques associés à la réalisation de ses objectifs à des niveaux acceptables.

En termes d'information et de communication, Ethias :

- communique en interne les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne, plus particulièrement par l'obtention d'informations pertinentes et de qualité ;
- communique avec les tiers sur les points qui peuvent affecter le fonctionnement des autres composantes du contrôle interne.

En termes de pilotage, Ethias :

- réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes du contrôle interne sont bien mises en place et fonctionnent ;
- communique une évaluation des faiblesses de contrôle, en temps voulu, aux responsables des mesures correctrices, notamment au Comité de Direction et au Comité d'audit et de risques.

Comme tout dispositif de contrôle interne, celui mis en place par Ethias ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure dès lors qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs. Il est en évolution continue et s'est renforcé en 2015 au travers de :

- La révision régulière des limites de risques ;
- La révision régulière de ses politiques internes adaptées à l'appétit au risque ;
- La mise en place d'une gouvernance des données et l'amélioration de la documentation des processus;
- L'amélioration permanente des pratiques visant à l'excellence opérationnelle;
- La mise en œuvre des politiques de continuité et de sécurité ;
- La poursuite de la mise en conformité à la réglementation MiFID.

Néanmoins, le système de contrôle interne d'Ethias reste perfectible sur certains points puisque :

- La formalisation de la mise en œuvre d'un plan de contrôle fédéré pour la chaîne de valeur Solvency II doit être finalisée ;
- La fiabilité des informations doit être améliorée ;
- Le déploiement des politiques de continuité et de sécurité doit être poursuivi au travers de la mise en place du BCP, de la formalisation des procédures de back-ups et de la revue de la gestion des accès;
- Les procédures doivent être davantage formalisées et les contrôles mis en œuvre mieux documentés ;

Les conclusions de notre évaluation du système de contrôle interne nous ont amenés à poursuivre nos efforts d'amélioration dans ces domaines.

## 3.5 Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société

### 3.5.1 Gouvernance en matière de gestion des risques

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management et de Contrôle Actuariel. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :

#### *Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques*

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (comptabilité, IT, ressources humaines, contrôle de gestion, cellule stratégie...). Cette ligne de défense est constituée des garants du contrôle des risques puisqu'ils intègrent au jour le jour, dans toute tâche à effectuer, les principes d'une gestion des risques efficace (application des contrôles, principe des quatre yeux, etc.).

Les lignes opérationnelles et les fonctions support sont responsables des activités qui leur sont allouées. Elles sont donc, en tant que telles, responsables de la gestion des risques émanant de ces activités : application des traitements à apporter aux risques et implémentation des plans d'action.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support, constitué des correspondants Risk Management et des cellules Legal & Compliance, permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain. Ces Correspondants sont des points de contacts chargés de remonter vers le Chief Risk Officer (« CRO ») les informations nécessaires à la bonne organisation de la gestion des risques. Ils dépendent fonctionnellement du CRO.

Enfin, l'expertise actuarielle est représentée à deux niveaux : au niveau de la première ligne de défense, c'est-à-dire dans les lignes opérationnelles, afin d'effectuer les travaux actuariels servant les opérations et les aspects tarifaires (par exemple le calcul de réserves) ainsi qu'au niveau de la seconde ligne de défense via le département de Contrôle Actuariel qui dépend du CRO (voir section suivante).

#### *Deuxième ligne de défense – La supervision des risques*

La deuxième ligne de défense est assurée par les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO : Compliance, Risk Management et Contrôle Actuariel. Le CRO est membre du Comité de Direction, ce qui permet une communication directe des problèmes liés aux risques vers l'organe de décision majeur de l'entreprise.

Le Chief Risk Officer est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Cette ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle intervient au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Le réseau de correspondants risque permet une structure décentralisée, proche de l'opérationnel tout en conservant une expertise centrale, notamment en matière de quantification du risque.

Cela facilite également l'intervention des fonctions de contrôle de la seconde ligne de défense en support de la première ligne de défense dans la mise en place des actions correctrices permettant de remédier aux déficiences identifiées.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de Direction d'Ethias a décidé de mettre sur pied cinq comités dédiés à la gestion des risques :

- le Comité Risques ;
- le Comité d'Investissement Stratégique ;
- le Comité d'Assurance Réassurance ;
- le Comité Suivi des Risques Opérationnels ;
- l'ALCO (Comité dont la mission est de contribuer à la protection d'Ethias dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité (SI et SII) via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise).

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction. La volonté du Comité de Direction et du Conseil d'Administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies.



### Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne. Cette ligne de défense fournit une revue indépendante de la qualité des procédures d'identification, de mesure et de contrôle des risques. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement au CEO.

## 3.5.2 Solvency II

Le Comité de direction d'Ethias SA a approuvé, dès novembre 2009, le lancement du « Programme Solvency II ». Ce programme est un ensemble de projets transversaux à l'entreprise en matière de gouvernance, de modélisation, d'IT, de gestion des bases de données et de mise en place de processus visant à atteindre les standards requis par Solvency II.

Dix releases majeures ont été livrées fournissant les bases de l'opérationnalisation de Solvency II et bénéficiant également à l'ensemble de l'entreprise. Deux dry-runs d'un calcul annuel de solvabilité ont été effectués, ainsi qu'un calcul trimestriel.

La mise en place de l'infrastructure et des processus relatifs à Solvency II s'est faite en tenant constamment compte des synergies potentielles avec l'ensemble de l'entreprise – par exemple :

- Le besoin en données sera notamment couvert par un Data Warehouse d'entreprise,
- Les exigences relatives aux délais de production des rapports Solvency II intègrent un programme global de « Fast close » (projet ayant pour but de raccourcir les délais de transmission des données nécessaires à la production de tous les rapports internes et légaux),
- Les exigences de données ont conduit à la mise en place d'un projet global de gouvernance de données,
- L'acquisition d'un outil de simulation non vie permet de mieux prendre en compte les risques dans les décisions d'entreprises.

En 2016, l'objectif est de finaliser l'opérationnalisation de la chaîne Solvency II.

Un projet « S2 Readiness » a été mis en oeuvre pour atteindre, dans les 3 piliers de Solvency II, un niveau de conformité acceptable au 1er janvier 2016 et pour atteindre courant 2016 le niveau de maturité cible.

## 3.5.3 Risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. Les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque. Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un Bureau d'Acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel.
2. Le service actuariat et le service réassurance déterminent les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des capacités de souscription de l'entreprise et des demandes de la production.
3. Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis du Contrôle Actuariel. Le Contrôle Actuariel rend également, de façon indépendante, des avis au Comité de direction sur la rentabilité technique des produits, sur le plan de réassurance, sur la suffisance des provisions techniques, sur la gestion ALM et sur le plan de participations bénéficiaires.
4. Le Comité d'Assurance Réassurance suit les risques techniques des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
5. Les lignes métier élaborent annuellement un rapport sur les risques techniques auxquels la société est exposée. Il met en évidence les profils de risques en portefeuille ainsi que leur importance et il présente les résultats des analyses de suffisance des réserves. Il est examiné par le Comité d'Assurance Réassurance et est ensuite présenté au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent.
6. Tout nouveau produit et toute modification de produits existants sont analysés au préalable par la direction IARD Collectivités. Le produit est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, Compliance... conformément à la procédure de création d'un nouveau produit ou modification de produit existant validée par le CD d'Ethias SA en date du 17 novembre 2014 et du 21 décembre 2015.

## 3.5.4 Risques financiers

La gestion des risques financiers est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. Les gestionnaires financiers sont tenus de respecter les politiques d'investissements, le code d'investissement et de veiller à ce que leurs positions n'excèdent pas les limites financières et respectent l'Asset allocation.
2. La Direction Finances organise hebdomadairement un Comité d'investissement tactique qui décide des actions à mener d'une part dans le cadre des contraintes précitées et d'autre part en fonction des lignes de conduite et décisions émanant du Comité d'investissement stratégique.
3. Le Comité d'investissement stratégique a pour mission de fixer les lignes de conduite des investissements et de suivre les portefeuilles en fonction de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
4. La composition et les valeurs des portefeuilles financiers sont suivies mensuellement par le biais de l'Investment Dashboard. Un rapport trimestriel en matière de risques financiers permet d'avoir une vue globale des risques financiers

auxquels la société est exposée. Il contient les profils d'exposition par risque des actifs en portefeuille et présente les résultats des analyses de sensibilité de la valeur des portefeuilles.

### 3.5.5 Risques ALM

Un rapport ALM trimestriel élaboré par la Direction Risk Management permet de diagnostiquer la gestion actif-passif et la situation en matière de liquidité et de définir les mesures correctrices nécessaires. Ces rapports sont analysés par le Comité Risques et présentés au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent et qui détermine le pilotage spécifique de certains risques identifiés.

Le comité ALCO a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias dans ses aspects rentabilité, liquidité et positionnement Solvency II. Il est chargé de valider les stratégies en matière d'ALM, d'investissement, de développement commercial et d'en assurer le suivi, de valider la SAA (allocation stratégique des actifs), d'assurer la cohérence avec le risk appetite, de valider l'octroi de participation bénéficiaire.

### 3.5.6 Risques opérationnels

En matière de risques opérationnels, Ethias SA a adopté la typologie de Bâle II qui agrège en sept catégories les risques opérationnels importants, susceptibles d'occasionner de lourdes pertes :

- fraude interne,
- fraude externe,
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail,
- clients, produits et pratiques commerciales,
- exécution, livraison et gestion des processus,
- dommage aux actifs corporels,
- interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes.

La sécurité de l'information et la continuité des activités sont intégrées dans la gestion des risques opérationnels dans un souci d'optimisation.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent.

Le Chief Risk Officer a également mis en place :

- une procédure de remontée des incidents opérationnels de toute nature, ce qui devrait permettre à terme de repérer les incidents d'origine structurelle ;
- un processus de veille informationnelle permettant de monitorer les menaces auxquelles l'entreprise pourrait être confrontée.

La gestion administrative des plaintes et l'analyse des statistiques relatives aux plaintes est également du ressort du Chief Risk Officer.

Le Comité de suivi du risque opérationnel suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité) et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.

## 3.6 Réassurance

Le programme de réassurance d'Ethias Droit Commun aam s'inscrit dans le cadre de la convention de mandat de gestion et de prestation de services avec Ethias SA.

Les activités d'assurance d'Ethias Droit Commun aam sont limitées aux assurances Accidents du travail. Les principaux risques d'assurance concernent les accidents sur le chemin du travail ou les catastrophes sur le lieu du travail (effondrement, explosion,...).

95 % de ces activités sont réassurées par Ethias SA au travers d'un traité en Quote-part. Les 5 % restants sont réassurés conjointement avec les traités d'Ethias SA.

### 3.7 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Résolument ancrée dans une dynamique pluriannuelle de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Ethias porte une attention toute particulière aux implications environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités. Sur le plan environnemental, cette conscientisation aux enjeux durables a par ailleurs fait l'objet de plusieurs réalisations concrètes dans le second Plan d'actions sociétales 2009-2013 de l'entreprise, actions poursuivies dans le nouveau plan 2014-2019.

Parmi les actions développées dans le cadre des plans pluriannuels, Ethias a instauré une politique résolue dans les 4 domaines suivants :

- Réduction de sa consommation en énergies fossiles ;
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> produites par son activité ;
- Gestion des déchets, emballages et consommables usés ;
- Gestion des fournisseurs en adéquation avec des critères éthiques, durables et de proximité.

Ainsi Ethias prend en compte dans ses choix de fournisseurs et produits, le coût global d'acquisition.

Pour atteindre ces objectifs Ethias a mis en chantier en 2012-2013 et poursuivi en 2015 les principaux projets suivants qui complètent les investissements précédents :

- Achats socialement responsables : définition de critères de sélection pour les fournisseurs (proximité, critères durables/éthiques, OIT...);
- Gestion environnementale : quantification de la diminution des consommables (énergies, eau, papiers, déchets) et mise en œuvre des mesures correctrices et/ou innovantes afin de diminuer nos émissions (coupures automatiques éclairage et machines etc...);
- Certification CSR : certification mesurable et objectivable pour E&I ISAE 3000 ;
- Immobilier durable : aménagements techniques des sièges régionaux ;
- Mobilité : adaptation infrastructure à la « mobilité verte » et incitation à la mobilité douce.

En détail, les actions entreprises en 2012-2013 et énumérées ci plus bas, perdurent :

- Souscription de contrats de fourniture d'électricité privilégiant le « label vert garanti d'origine ». Celui-ci garantit la fourniture d'énergie produite par moyen hydroélectrique, éolien, cogénération ou solaire ;
- En partenariat avec la société CO2Logic, mesure annuelle de l'empreinte carbone donnant lieu à un plan d'action annuel en vue d'une réduction de l'empreinte ;
- Partenariat avec Bpost pour la compensation en CO<sub>2</sub> des envois postaux ;
- Mise en place d'une politique « slowfood » au restaurant du Personnel (85 000 repas/an) et choix de fournisseurs de proximité adhérant à la charte de restauration Ethias et labels bio/durables ;
- Mise en place du concept d'agences commerciales « durables » ;
- Modernisation des équipements de production et gestion chauffage/air conditionné ;
- Introduction de critères de choix « durables, sociétaux et proximité » dans la sélection des biens et fournisseurs ;
- Demande de certification internationale ISAE 3000 en management des performances environnementales.

Consciente en interne que les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail ont un impact environnemental particulièrement important, Ethias a développé un plan de mobilité s'articulant autour de plusieurs axes. L'usage des transports en commun ainsi que le covoiturage ont ainsi fait l'objet d'une politique de sensibilisation du personnel. Ethias, en partenariat avec la Région Wallonne, a par ailleurs soutenu et participé au projet « Tous vélos actifs » visant à promouvoir d'autres alternatives au transport domicile-travail en voiture. Pour son action, Ethias a obtenu le label 3 étoiles « Tous vélos actifs ». Des projets d'adaptation de l'infrastructure immobilière à cette problématique sont en cours de développement. Acteur socialement responsable, Ethias a également soutenu des programmes de mobilité alternative issus des pouvoirs publics, telles que l'initiative Covoit-stop. Depuis deux ans, Ethias met à disposition de son personnel pour déplacement intra-muros à midi, des vélos dont certains électriques. En complément, une station gratuite de recharge électrique pour vélos a été installée dans son parking.

L'entreprise applique depuis 2008 une mesure environnementale à ses véhicules de société : un taux limite d'émission de CO<sub>2</sub> a été fixé pour chaque catégorie de véhicules de fonction. La maîtrise des émissions carbone est un plan d'action prioritaire d'Ethias. En plus de son rapport sociétal, Ethias publie dorénavant son propre rapport CO<sub>2</sub>. Au centre de celui-ci figure l'empreinte CO<sub>2</sub> de la société (calculée par CO<sub>2</sub>logic). En l'espace de cinq ans, Ethias a pu réduire de moitié son empreinte CO<sub>2</sub>. Assureur conscient de l'impact de conditions climatiques défavorables sur la sinistralité de ses assurés, Ethias a par ailleurs lancé dès 2012 un service d'alertes et de prévention des risques météorologiques à destination des pouvoirs locaux. Le souci d'Ethias de faire percoler des comportements durables dans la société s'est traduit, par la volonté de l'entreprise de proposer des tarifs innovants en matière d'assurance de véhicules électriques, hybrides ou pour lesquels les conducteurs veillent à réduire leur kilométrage annuel.

En outre, dans le respect des valeurs qui l'animent, dont l'humanisme et l'éthique, Ethias a veillé à ce que les conditions générales de tous ses bons de commande incluent un article selon lequel le fournisseur s'engage à respecter et faire respecter par ses éventuels sous-traitants et fabricants les principes de base de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) : interdiction du travail des enfants,

respect de la liberté syndicale, élimination de toute forme de travail forcé, interdiction de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. De même, l'entreprise sensibilise ses sous-traitants à cette problématique. Le Code d'investissement éthique d'Ethias, intégrant une liste noire d'investissements basée sur un référencement international confié à un organisme externe (RFA), intègre également ces critères de respect des normes O.I.T., en plus de l'interdiction d'entreprises impliquées directement ou indirectement dans la production ou la vente d'armement controversé (uranium appauvri, bombes à fragmentation, mines antipersonnel). Notre restaurant d'entreprise privilégie les produits locaux, de saison, issu d'une culture biologique. Depuis 2014, Ethias a poursuivi cette direction en intégrant dans ses appels d'offres de travaux les variantes de produits et techniques labellisés « éco-durables ». Cette réflexion doit permettre de proposer une réelle alternative responsable.

En outre, sur le plan social, Ethias accueille régulièrement des stagiaires en formation professionnelle, en collaboration avec différents centres de formation (FOREM, écoles, ASBL, etc.). L'effectif de l'entreprise a évolué en conformité avec les plans stratégiques. En ce qui concerne les collaborateurs, depuis 2011, chacun se voit attribuer des objectifs alignés sur le plan stratégique d'Ethias. En juillet 2011, les collaborateurs ont reçu leur description de fonction.

Le développement permanent des compétences et la formation continue représentent un autre objectif important. Dans cette perspective, l'Ethias Competence Center (E.C.C.) s'adresse à tout le personnel et offre un éventail croissant de formations techniques, commerciales, comportementales et managériales.

Les sessions de formations continues sont organisées à l'intention du réseau commercial avec pour objectif de développer et de maintenir les compétences techniques en assurances.

Les conditions de travail, dont la qualité est le fruit d'un dialogue constant et constructif avec les organisations syndicales, sont considérées comme des facteurs primordiaux de motivation.

Enfin, la gestion de carrière ainsi que la gestion prévisionnelle des emplois et compétences constituent deux voies de développement pour les années à venir. En mars 2006, une Charte interne de la Diversité a été adoptée par Ethias afin de favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements, de l'intégration et de la gestion des carrières comme facteur de progrès pour l'entreprise. Cette charte interne ainsi que le Label Égalité-Diversité décerné en mars 2007 par le SPF Emploi pour une durée de 3 ans entendent témoigner de l'engagement d'Ethias en faveur de l'égalité homme-femme et de la diversité culturelle, ethnique et sociale. Bien que l'interdiction de toute discrimination ainsi que le principe d'égalité des chances soient déjà explicités dans le Code d'Éthique Sociale d'Ethias, cette charte et ce label ont pour but de réaffirmer de tels principes en les approfondissant et en les inscrivant dans le concret de l'entreprise. Dans cette perspective, un Comité de Diversité, composé des collaborateurs compétents en la matière, ainsi que de plusieurs représentants du personnel, est chargé de réfléchir aux actions concrètes à mettre en œuvre au sein de l'entreprise et de les soumettre pour approbation au Comité d'éthique d'Ethias.

Leur réflexion a notamment abouti à la mise en place du projet suivant : Participation d'Ethias au Duoday en partenariat avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées qui vise à intégrer les personnes handicapées dans le monde du travail.

En septembre 2014, un plan visant à maintenir les travailleurs de plus de 45 ans au travail a été adopté par le conseil d'entreprise conformément à la convention collective de travail n°104. Ce plan, d'une durée de deux ans, prévoit de nombreuses mesures en faveur de ce groupe-cible. Celles-ci ont été implémentées en 2014 et se sont poursuivies en 2015. A titre d'exemples :

- Encourager le développement de la carrière des 45+ (Sensibilisation, programme de formations...)
- Sensibiliser le Management et les collaborateurs aux atouts que possède chaque tranche d'âge en privilégiant une approche intergénérationnelle de la gestion des âges. Une telle démarche doit permettre une prise de conscience de la richesse de chaque génération et d'en exploiter les complémentarités.
- Instaurer un système de parrainage afin de favoriser la transmission des valeurs de l'entreprise.

## 4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes n'est survenu après la clôture de l'exercice.

## 5 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

### 5.1 Maîtrise des frais généraux

Il a été décidé de réduire les frais généraux de 10% afin d'améliorer la performance d'Ethias. Cette décision s'avérait nécessaire pour renforcer la rentabilité d'Ethias dans le contexte macro-économique et concurrentiel actuel.

## 5.2 Guidewire

Pour préparer l'intégration et l'utilisation de Guidewire au sein d'Ethias, un programme d'implémentation baptisé Century a démarré en décembre 2015. L'objectif de Century est de mettre tout en œuvre pour que Guidewire soit pleinement opérationnel en 2019. Ce programme se concentre également sur les axes d'accompagnement et de formations nécessaires pour faciliter cette transformation. L'objectif fixé est de garantir le 1<sup>er</sup> déploiement opérationnel dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

## 5.3 Environnement macro-économique

Ethias subit les conséquences d'un environnement macro-économique difficile. Les taux d'intérêt bas pénalisent la rentabilité de l'entreprise. Par conséquent, l'entreprise a mis et continuera à mettre en œuvre des actions permettant de réduire sa sensibilité aux variations de taux d'intérêt.

## 5.4 Participation Vitrufin SA

Au 31 décembre 2015, la participation de 25 % dans Vitrufin SA a une valeur de 500 millions d'euros. Le conseil d'administration estime que la valeur de la participation dans Vitrufin SA ne doit pas faire l'objet d'une réduction de valeur car la valorisation de l'actif net ressortant du bilan ne tient pas compte ni de la valeur des activités d'Ethias SA, ni de la valorisation de la réorganisation du groupe Ethias au travers de l'application des plans Horizon 2011 et Visa pour l'avenir.

# 6 Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du comité d'audit d'Ethias Droit Commun aam

Le comité d'audit est composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont deux administrateurs indépendants. Afin de renforcer l'efficacité de ce comité, participent également aux réunions, sans en être membres, le président et le vice-président du comité de direction, l'auditeur interne, le CRO, le directeur outsourcing opérationnel et le cas échéant le commissaire agréé.

Le comité d'audit est présidé par Monsieur Jean-Pierre Grafé et est par ailleurs composé de Madame Durez et Messieurs Oswald Adriaensen, Walter Van Pottelberge et Alexander Vercamer.

M. Grafé est docteur en droit, avocat honoraire spécialisé en matière commerciale et a embrassé une longue carrière politique. Membre du comité de contrôle et ensuite administrateur d'Ethias depuis de nombreuses années, il a présidé le conseil d'administration de 2001 à 2007. M. Grafé a en outre été président du collège des commissaires d'Intermosane et président du conseil d'administration de l'Office Régional de l'Informatique et de la Commission Permanente « Droit commercial et économique » de la Chambre des Représentants.

Mme Durez est ingénieur commercial et docteur en sciences économiques appliquées. Professeur à l'université de Mons-Hainaut pendant plusieurs années, elle a par ailleurs acquis une riche expérience dans le secteur financier. Elle a été régente à la BNB, membre du conseil de surveillance de la CBFA, administratrice de Belfius et CFO puis présidente du conseil d'administration de bpost.

M. Adriaensen dispose d'une formation d'ingénieur civil et d'une large expérience dans le domaine financier. Il a notamment été membre de la commission bancaire et financière et des comités d'audit de la Générale de Banque et de Fortis Banque. Ayant été membre du comité de contrôle puis administrateur d'Ethias pendant de nombreuses années, il possède de solides connaissances des activités de l'entreprise. Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 526 ter du code des sociétés.

M. Van Pottelberge dispose d'un master en physique, d'un master en science actuarielle et d'un diplôme en corporate governance. Son expérience est grande tant dans les entreprises du secteur financier que dans la gestion de sociétés. Depuis plusieurs années, il est administrateur d'Argenta Banque, d'Argenta Assurances, d'Argenta groupe s.a. et de Capricorn Venture Partners. Il a par ailleurs été administrateur de Nipponkoa Europe London, d'Unibreda, de Justitia et de Vanbreda risk & benefits. Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 526 ter du code des sociétés.

M. Vercamer dispose d'une formation d'assistant social - orientation politique sociale et gestion professionnelle d'entreprise (UAMS). Il a travaillé au service juridique de la CSC en tant que mandataire du tribunal et de la cour du travail et en tant que maître de conférence auprès de la Haute Ecole Sociale KVMW à Gand. Entré au conseil provincial de Flandre orientale en 1981, il est actuellement premier député en charge notamment de la communication, des finances, de la politique intergouvernementale, de l'agriculture et de la ruralité. Il dispose par ailleurs de mandats notamment au sein de l'Université de Gand, de la Haute Ecole de Gand, de l'Hôpital Universitaire de Gand, d'Adinfo, de Logins et de CEVI.

## 7 Fonctions externes exercées par les dirigeants d'Ethias Droit Commun aam (au 31/01/2016)

Conformément à la circulaire de la CBFA PPB-2006-13-CPB-CPA concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises d'assurances notamment, nous publions la liste des fonctions extérieures exercées par les administrateurs et les dirigeants effectifs d'Ethias Droit Commun aam dans des sociétés autres que celles avec lesquelles Ethias Droit Commun aam entretient des liens étroits.

Ne sont pas reprises dans cette liste les fonctions extérieures exercées dans des organismes de placement collectif, des sociétés patrimoniales et des sociétés dites de « management ».

Administrateurs d'Ethias Droit Commun aam			
Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
<b>Adriaensen Oswald</b>	Wonen	Marcel Mollelaan 17 9060 Zelzate	Président du Conseil d'administration
<b>Demeyer Willy</b>	Port autonome de Liège	quai de Maestricht 14 4000 Liège	Président du Conseil d'administration
	Société de développement de Liège-Guillemins	rue Sainte-Marie 5/5 4000 Liège	Président du Conseil d'administration
<b>Durez Martine</b>	Belgacom	boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles	Administratrice
	IMBC	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
	IMBC Capital Risque	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
	IMBC Convergence	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
<b>Grafé Jean-Pierre</b>	Liège-Airport	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration et du Comité de direction
	Liège-Airport Business Park	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Administrateur
	Liège-Airport Security	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Président du Conseil d'administration
	Société de développement de Liège-Guillemins	rue Sainte-Marie 5/5 4000 Liège	Administrateur
<b>Henin Olivier</b>	Brussels Airport Company	boulevard Reyers 80 1030 Bruxelles	Administrateur
	Eurogare	place de Bronckaert, 26 4000 Liège	Administrateur
	Fedimmo	chaussée de Wavre 1945 1160 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
	Sabena Aerospace Engineering	avenue E. Mounier, 2 1200 Bruxelles	Administrateur
	Société fédérale de participations et d'investissement (Holding financier)	avenue Louise 54/1 1050 Bruxelles	Vice-Président du Conseil d'administration
<b>Teerlinck Paul</b>	Incubatie en Innovatiecentrum Universiteit Gent	Technologiepark 3 9052 Gent	Administrateur
	Jobpunt Vlaanderen	Technologielaan 11 3001 Heverlee	Vice-Président du Conseil d'administration
<b>Van Pottelberge Walter</b>	Argenta Assuranties (Entreprise d'assurances)	Belgiëlei 49-53 2018 Antwerpen	Administrateur
	Argenta Bank- en Verzekeringsgroep (Holding financier)	Belgiëlei 49-53 2018 Antwerpen	Administrateur
	Argenta Spaarbank (Etablissement de crédit)	Belgiëlei 49-53 2018 Antwerpen	Administrateur
	Capricorn Venture Partners (Entreprise d'investissement)	Lei 19 3000 Leuven	Administrateur
<b>Vercamer Alexander</b>	Artexis Belgium	Maaltekouter 1 9051 Gent	Administrateur
	Primoris Belgium	Technologiepark 2/3 9052 Gent	Administrateur
	Kleine Landeigendom Het Volk	Ravensteinstraat 12 9000 Gent	Administrateur

<b>Dirigeants effectifs d'Ethias Droit Commun aam</b>			
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Siège social</b>	<b>Fonction exercée</b>
<b>Lallemand Philippe</b>	Meusinvest (Holding financier)	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
	Socofe (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Sowalfin (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Techspace Aero	route de Liers 121 4041 Herstal	Administrateur
	Wespavia (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
<b>Thiry Bernard</b>	Integrale (Entreprise d'assurance)	place Saint-Jacques 11/101 4000 Liège	Administrateur

## 8 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

### Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Ethias Droit Commun AAM (« l'Association ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 2.625.161.672 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de EUR 16.165.228, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du Commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de l'Association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'Association, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le respect, par l'Association, des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que de ses statuts relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Association est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.



- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts.

Le Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par

Kurt Cappoen

Réviseur d'Entreprises

## 9 Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats

### 9.1 Bilan

#### 9.1.1 Actif

##### Rubrique C. Placements

- II. Placements dans les entreprises liées et participations.

Ce poste est principalement représenté par la valeur de la participation dans Vitrufin SA.

##### Rubrique E. Créances

- I. Créances nées d'opérations d'assurance directe
  - 1. Preneurs d'assurance : il s'agit essentiellement de sommes dues par nos assurés.
  - 3. Autres : il s'agit principalement des prévisions de recours.
- II. Créances nées d'opérations de réassurance : regroupe les créances sur les réassureurs.
- III. Autres créances : comprend entre autres les intérêts sur valeurs disponibles relatifs à 2015 et perçus en 2016 ainsi que des précomptes à récupérer.

##### Rubrique F. Autres éléments d'actif

- II. Valeurs disponibles : espèces en caisse et les avoirs dans les différentes banques dont le terme est inférieur à un mois.

##### Rubrique G. Comptes de régularisation

- I. Intérêts et loyers acquis et non échus : revenus des valeurs mobilières en portefeuille et des dépôts en banque acquis à l'exercice 2015 mais dont l'encaissement ne s'effectuera qu'en 2016.

#### 9.1.2 Passif

##### Rubrique C. Provisions techniques

- VI. Autres provisions techniques : il s'agit du fonds d'indexation.

##### Rubrique E. Provisions pour autres risques et charges

- III. Autres provisions : il s'agit principalement de provisions pour risques financiers.

##### Rubrique G. Dettes

- I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe : comprend les primes payées avant l'échéance, les sommes dues à divers souscripteurs, les recours payés d'avance et les prestations à liquider.
- V. Autres dettes
  - 2. Autres : représente principalement le compte courant avec Ethias SA et la liquidation du contrat avec la Smacl.

## 9.2 Compte de résultats

### 9.2.1 Compte technique

**Rubrique 2bis : Produits des placements - Compte technique non vie.**

bb) produits provenant d'autres placements : sont portés sous ces postes, les produits des placements qui sont des valeurs représentatives des provisions techniques et des dettes techniques.

**Rubrique 3 : Autres produits techniques nets de réassurance - Compte technique non vie.**

Il s'agit notamment de produits liés aux intérêts bonifiés sur recours.

**Rubrique 5 : Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance - Compte technique non vie.**

Il s'agit de la variation du fonds d'indexation en loi de 1967.

### 9.2.2 Compte non technique

**Rubrique 8 : Autres charges.**

Ce poste comprend les utilisation et reprise de la provision pour réductions de valeurs sur créances, ainsi que les réductions de valeurs sur celles-ci.

## 10 Bilan, comptes de résultats et annexes

Chiffres (en unités d'euro) arrêtés au 31 décembre 2015 par le Conseil d'administration le 27 avril 2016 et vérifiés par le Commissaire le 28 avril 2016.

## 10.1 Bilan

Actif	2015	2014
<b>C. Placements</b>	<b>1.497.890.266</b>	<b>1.516.500.775</b>
II. Placements dans des entreprises liées et participations	616.247.454	625.347.168
- Entreprises liées	3.800.000	12.899.714
1. Participations	3.800.000	12.899.714
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	612.447.454	612.447.454
3. Participations	578.647.454	578.647.454
4. Bons, obligations et créances	33.800.000	33.800.000
III. Autres placements financiers	881.402.770	890.927.305
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	34.338.131	36.158.065
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	847.064.639	834.769.240
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	-	20.000.000
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	240.042	226.302
<b>Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>980.395.731</b>	<b>976.715.188</b>
III. Provision pour sinistres	786.672.716	787.310.538
V. Autres provisions techniques	193.723.015	189.404.650
<b>E. Créances</b>	<b>46.625.522</b>	<b>49.776.084</b>
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	37.839.124	40.537.308
1. Preneurs d'assurance	4.672.569	7.093.710
2. Intermédiaires d'assurance	510.532	1.136.467
3. Autres	32.656.023	32.307.131
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.754.212	9.037.767
III. Autres créances	32.186	201.009
<b>F. Autres éléments d'actif</b>	<b>82.082.078</b>	<b>56.561.543</b>
II. Valeurs disponibles	82.082.078	56.561.543
<b>G. Comptes de régularisation</b>	<b>18.168.075</b>	<b>16.781.233</b>
I. Intérêts et loyers acquis non échus	18.168.075	16.781.233
<b>Total de l'actif</b>	<b>2.625.161.672</b>	<b>2.616.334.823</b>
<b>Passif</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>A. Capitaux propres</b>	<b>539.774.009</b>	<b>523.608.781</b>
IV. Réserves	539.773.542	523.608.542
4. Réserves disponibles	539.773.542	523.608.542
V. Résultat reporté	467	239
1. Bénéfice reporté	467	239
<b>C. Provisions techniques</b>	<b>1.040.013.519</b>	<b>1.054.536.050</b>
III. Provision pour sinistres	836.094.556	855.162.735
VI. Autres provisions techniques	203.918.963	199.373.315
<b>E. Provisions pour risques et charges</b>	<b>6.762.198</b>	<b>7.102.368</b>
III. Autres provisions	6.762.198	7.102.368
<b>F. Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>947.420.387</b>	<b>945.924.194</b>
<b>G. Dettes</b>	<b>91.191.559</b>	<b>85.163.430</b>
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3.930.329	4.160.005
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	66.963.440	77.404.849
IV. Dettes envers les établissements de crédit	20	18
V. Autres dettes	20.297.770	3.598.558
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	110.396	37.868
a) impôts	43.307	37.868
b) rémunérations et charges sociales	67.089	-
2. Autres	20.187.374	3.560.690
<b>Total du passif</b>	<b>2.625.161.672</b>	<b>2.616.334.823</b>

## 10.2 Compte de résultats

	2015	2014
<b>I. Compte technique non-vie</b>		
<b>1. Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>8.223.646</b>	<b>9.017.263</b>
a) Primes brutes	142.320.153	156.317.189
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-134.096.507	-147.299.926
<b>2bis. Produits des placements</b>	<b>40.922.899</b>	<b>40.940.336</b>
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	4.424.354	4.366.881
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.424.354	4.366.881
1° participations	1.889.354	1.831.881
2° bons, obligations et créances	2.535.000	2.535.000
b) Produits des autres placements	28.062.901	28.610.349
bb) produits provenant d'autres placements	28.062.901	28.610.349
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	2.203.958	334.912
d) Plus-values sur réalisations	6.231.686	7.628.194
<b>3. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>13.544</b>	<b>30.853</b>
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>-4.336.553</b>	<b>-16.730.850</b>
a) Montants payés nets	16.228.037	14.567.369
aa) montants bruts	113.852.371	109.653.702
bb) part des réassureurs (-)	-97.624.334	-95.086.333
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-11.891.484	2.163.481
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	-11.790.738	24.717.486
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	-100.746	-22.554.005
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-227.282</b>	<b>-241.102</b>
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-5.079.378</b>	<b>974.794</b>
<b>7. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>13.481.047</b>	<b>9.192.924</b>
a) Frais d'acquisition	5.768.620	5.751.847
c) Frais d'administration	3.349.101	3.548.723
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-22.598.768	-18.493.494
<b>7bis. Charges des placements (-)</b>	<b>-35.949.246</b>	<b>-38.761.598</b>
a) Charges de gestion des placements	30.421.608	34.862.466
b) Corrections de valeurs sur placements	4.247.810	984.556
c) Moins-values sur réalisations	1.279.828	2.914.576
<b>8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-8.532</b>	<b>-9.163</b>
<b>10. Résultat du compte technique non-vie</b>		
Bénéfice (+)	<b>17.040.145</b>	4.413.457

<b>III. Compte non technique</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>1. Résultat du compte technique non-vie</b>		
Bénéfice (+)	17.040.145	4.413.457
<b>3. Produits des placements</b>	-	<b>40</b>
b) Produits des autres placements	-	40
bb) produits provenant d'autres placements	-	40
<b>7. Autres produits</b>	<b>1.666.570</b>	<b>69.570</b>
<b>8. Autres charges (-)</b>	<b>-1.747.569</b>	<b>-600.139</b>
<b>8bis. Résultat courant avant impôts</b>		
Bénéfice (+)	<b>16.959.146</b>	3.882.928
<b>15. Impôts sur le résultat (-/+)</b>	<b>-793.918</b>	<b>-1.469.889</b>
<b>16. Résultat de l'exercice</b>		
Bénéfice (+)	16.165.228	2.413.039
<b>18. Résultat de l'exercice à affecter</b>		
Bénéfice (+)	16.165.228	2.413.039

<b>Affectations et prélèvements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>16.165.467</b>	<b>2.413.239</b>
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	16.165.228	2.413.039
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	239	200
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>	<b>-16.165.000</b>	<b>-2.413.000</b>
3. aux autres réserves	16.165.000	2.413.000
<b>D. Résultat à reporter</b>		
1. Bénéfice à reporter (-)	-467	-239

## 10.3 Annexe



## N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placements

Dénominations	Postes de l'actif concernés				
	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
<b>a) Valeurs d'acquisition</b>					
Au terme de l'exercice précédent	12.899.714	578.647.454	33.800.000	36.398.578	835.459.341
Mutations de l'exercice :					
- Acquisitions	900.000	-	-	10.749.893	185.585.113
- Cessions et retraits	-9.999.714	-	-	-12.732.150	-168.736.455
Au terme de l'exercice	3.800.000	578.647.454	33.800.000	34.416.321	852.307.999
<b>c) Amortissements et réductions de valeur</b>					
Au terme de l'exercice précédent	-	-	-	240.513	690.101
Mutations de l'exercice :					
- Actées	-	-	-	162.831	7.171.502
- Repris car excédentaires	-	-	-	-325.153	-1.863.327
- Annulées	-	-	-	-	-754.916
Au terme de l'exercice	-	-	-	78.190	5.243.360
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>3.800.000</b>	<b>578.647.454</b>	<b>33.800.000</b>	<b>34.338.131</b>	<b>847.064.639</b>

## N°2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
Ethias Co SCRL Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0536.713.371	76	95	0,62	31/12/2014	EUR	3.928	-72
Ethias Services SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0825.876.113	1	0,10	24,97	31/12/2014	EUR	306	86
Vitrufin SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0806.904.101	499.997	24,99	-	31/12/2014	EUR	1.731.054	-21.269
Vlaamse Energie Holding cvba Botermarkt, 1 B9000 Gent BE 0448.632.324	197	13,34	-	30/09/2015	EUR	184.147	16.606

### N°3. Valeur actuelle des placements

Postes de l'actif		Montants
<b>C. Placements</b>		<b>1.590.114.173</b>
II. Placements dans des entreprises liées et participations		625.337.942
- Entreprises liées		3.800.000
1. Participations		3.800.000
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		621.537.942
3. Participations		587.737.942
4. Bons, obligations et créances		33.800.000
III. Autres placements financiers		964.536.189
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		44.556.837
2. Obligations et autres titres à revenu fixe		919.979.352
6. Dépôt auprès des établissements de crédit		-
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes		240.042

### N°6. Etat des provisions pour autres risques et charges – autres provisions

Ventilation du poste E.III du passif	Montants
Provision pour risques financiers	5.000.000
Provision pour risques et charges	1.762.198

### N°7. Etat des provisions techniques et dettes

Postes du passif concernés		Montants
<b>c) Dettes fiscales, salariales et sociales.</b>		
1. Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
b) Dettes fiscales non échues		43.307
2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
b) Autres dettes salariales et sociales		67.089

## N°10. Informations concernant les comptes techniques

### I. Assurances non-vie

Libellé	Total	Affaires directes		Affaires acceptées
		Total	Accidents et Maladie	
			(Branches 1 et 2)	
1) Primes brutes	142.320.153	140.705.070	140.705.070	1.615.083
2) Primes brutes acquises	142.320.153	140.705.070	140.705.070	1.615.083
3) Charges des sinistres brutes	102.061.633	110.328.400	110.328.400	-8.266.767
4) Frais d'exploitation bruts	9.117.720	8.981.361	8.981.361	136.359
5) Solde de réassurance	-38.514.970	-38.514.970	-38.514.970	-
6) Commissions (art. 37)		341.347		

### III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

Libellé	Montants
<b>Primes brutes :</b>	
- en Belgique	140.705.070

## N°11. Etat relatif au personnel employé

Catégories	2015		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	1	0,8	1470
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0,8</b>	<b>1470</b>

Catégories	2014		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(\*\*) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.

## N°12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

Dénominations	Montants
<b>I. Frais de personnel</b>	<b>228.734</b>
1. a) Rémunérations	136.364
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	39.470
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	0
4. Autres dépenses de personnel	52.900
<b>II. Biens et services divers</b>	<b>16.923.795</b>
<b>V. Autres charges courantes</b>	<b>428.536</b>
2. Contributions aux organismes publics	247.192
4. Autres	181.344
<b>VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)</b>	<b>-187.209</b>
1. Frais d'administration récupérés	-187.209
b) Autres	-187.209
<b>Total</b>	<b>17.393.856</b>

## N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
<b>A. Ventilation des autres produits (poste 7. du compte non technique)</b>	
Reprise de réductions de valeur sur créances	1.666.570
<b>B. Ventilation des autres charges (poste 8. du compte non technique)</b>	
Réductions de valeur sur créances	1.712.454
Moins-values sur réalisation d'actifs	35.115

## N°15. Impôts sur le résultat

	Montants
<b>A. Détail du poste 15 a) 'Impôts' :</b>	<b>793.918</b>
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	793.918
b) Autres éléments imputables	793.918

## N°16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	2015	2014
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>		
1. Précompte professionnel	309.396	326.035

**N°17. Droits et engagements hors bilan**

	Montants
<b>C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements</b>	
a) de l'entreprise :	18.256.910
<b>D. Garanties reçues (autres qu'en espèces) :</b>	
a) titres et valeurs de réassureurs :	8.101.750

**N°18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	2015	2014	2015	2014
<b>C. II. Placements dans des entreprises liées et participations</b>	<b>3.800.000</b>	<b>12.899.714</b>	<b>612.447.454</b>	<b>612.447.454</b>
1 + 3 Participations	3.800.000	12.899.714	578.647.454	578.647.454
2 + 4 Bons, obligations et créances			33.800.000	33.800.000
- Subordonnés			33.800.000	33.800.000
<b>G. Dettes</b>	-	-	<b>67.748.482</b>	<b>73.636.458</b>
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	66.881.285	72.722.200
V. Autres dettes	-	-	867.197	914.258

**N°19. Relations financières avec :**

	Montants
<b>A. les administrateurs et gérants :</b>	
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, - aux administrateurs et gérants	235.688

**N°19bis. Relations financières avec :**

Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	Montants
<b>1. Emoluments du commissaire :</b>	<b>41.370</b>
<b>2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire:</b>	<b>40.025</b>
- Autres missions d'attestation	40.025

## N°20. Règles d'évaluation :

Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations dans l'inventaire sont énoncées ci-après.

### Actif du bilan

#### Actifs incorporels (rubrique B)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

#### Placements (rubrique C)

##### Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les immeubles acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- immeubles : 2 %
- aménagements : 10 %

Les immeubles acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :

- Gros œuvre
- Toiture
- Menuiseries extérieures
- Techniques spéciales
- Parachèvements et finitions

Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable.

##### Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.)

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction.

La participation dans Vitrufin SA est un investissement durable. Dans la perspective de la continuité des activités à long terme et compte tenu de la rentabilité opérationnelle attendue et observée sur les derniers exercices par sa filiale Ethias SA, nous n'identifions pas à ce stade de moins-value durable qui devrait mener à une réduction de valeur de la participation détenue par Ethias DC aam dans Vitrufin SA.

##### Autres placements financiers (sous-rubriques C.III.)

###### *Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1)*

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de Direction lorsque les marchés sont plus volatiles.

Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction. L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

*Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2)*

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance/ la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Pour les prêts perpétuels, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure de marché est à considérer comme une dépréciation durable, de sorte que ces titres sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Dans le cadre d'une opération d'arbitrage, la plus- ou moins-value réalisée est maintenue au bilan, et prise en résultats de manière étalée sur la durée de l'investissement de emploi.

*Prêts et crédits hypothécaires – Autres prêts (C.III.4 & C.III.5)*

Ils font l'objet de réductions de valeur selon la même règle que celle appliquée au poste C.III.2 ci-dessus.

**Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D – branche 23)**

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur de marché).

**Dépôts auprès des établissements de crédit (sous-rubrique C.III.6)  
Créances (rubrique E)****Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.)**

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

**Part des réassureurs dans les provisions techniques (rubrique D. bis)**

Ce poste reprend l'engagement des réassureurs. Les montants enregistrés sont obtenus conformément aux différents traités de réassurance applicables.

**Autres éléments d'actif (rubrique F)****Actifs corporels (sous-rubrique F.I.)**

Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3 %
- matériel roulant : 25 %
- mobilier et matériel de bureau : 10 %

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.

- matériel médical : 20 %

**Passif du bilan****Provisions techniques (rubrique C)**

Ces provisions sont calculées avec prudence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par les différents organismes de contrôle.

La provision pour égalisation et catastrophes est évaluée selon la méthode actuarielle.

**Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D - branche 23)**

Ces provisions sont estimées sur base de la valeur actuelle des actifs de la rubrique D.

**Provisions pour autres risques et charges (rubrique E)**

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

**Dépôts reçus des réassureurs (rubrique F) et dettes (rubrique G)**

Ces postes sont inscrits à leur valeur nominale.

**Autres règles particulières****Comptes libellés en devises**

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

**Produits dérivés**

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce, dès la conclusion de l'opération.



## N°22. Déclaration relative aux comptes consolidés :

A. Informations à compléter par toutes les entreprises :

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :  
oui/non (\*) : Non
- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport de gestion pour la raison suivante :
  - \* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger :  
oui/non (\*) : Oui
  - \* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :  
oui/non (\*) : Non

Toutefois, selon l'article 110 du Code des sociétés, une société mère qui ne possède que des entreprises filiales qui eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent tant individuellement que collectivement qu'un intérêt négligeable, est exemptée de l'obligation de présenter des comptes consolidés.

## N°23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/1994

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

Art 27 bis § 3, dernier alinéa	Montants
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-3.224.671

Lorsque la valeur de réalisation d'une participation ne peut être mesurée de façon suffisamment fiable, la valeur actuelle reprise à l'annexe 3 correspond à sa valeur nette comptable.

## 10.4 Bilan social

Numéro de la commission paritaire dont dépend l'entreprise : 306

### Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

2015	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
Temps partiel	1	1	-
Total en équivalents temps plein (ETP)	0,8	0,8	-
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
Temps partiel	1.470	1.470	-
Total	1.470	1.470	-
<b>Frais de personnel</b>			
Temps partiel	228.734	228.734	-
Total	228.734	228.734	-

2015	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
<b>Nombre de travailleurs</b>	-	1	0,8
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	-	1	0,8
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes	-	1	0,8
de niveau universitaire	-	1	0,8
<b>Par catégorie professionnel</b>			
Personnel de direction	-	1	0,8
Employés	-	-	-

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	-	1	0,8
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	-	1	0,8



ethias

HUMANISME

ÉTHIQUE

ENGAGEMENT

PROXIMITÉ